

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATIONS MINEURES

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 3 mai 2021 à 19h, le Conseil devra statuer sur deux demandes de dérogations mineures. Les demandes seront également soumises au CCU pour recommandation :

### IMPLANTATION D'UNE REMISE À 2,5 MÈTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

LOT # 3 687 539  
485, BOULEVARD BLAIS EST  
BERTHIER-SUR-MER, QC  
GOR 1E0

### LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME PRÉCISANT L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

- ARTICLE 11.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ISOLÉS AVEC UN MUR SANS OUVERTURE DOIVENT ÊTRE ÉRIGÉS À UNE DISTANCE MINIMALE DE 1,0 M DE LA LIGNE ARRIÈRE ET LATÉRALE ET DE 4,0 M DU BÂTIMENT PRINCIPAL. POUR CE DOSSIER, LA REMISE SERA SITUÉE À 2,5 MÈTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL.

### IMPLANTATION D'UNE REMISE À 1,7 MÈTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

LOT # 5 668 242  
28, RUE DE L'ORCHIDÉE  
BERTHIER-SUR-MER, QC  
GOR 1E0

### LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME PRÉCISANT L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

- ARTICLE 5.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ISOLÉS AVEC UN MUR SANS OUVERTURE DOIVENT ÊTRE ÉRIGÉS À UNE DISTANCE MINIMALE DE 1,0 M DE LA LIGNE ARRIÈRE ET LATÉRALE ET DE 4,0 M DU BÂTIMENT PRINCIPAL. POUR CE DOSSIER, LA REMISE SERA SITUÉE À 1,7 MÈTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 3 mai 2021 midi à [dq@berthiersurmer.ca](mailto:dq@berthiersurmer.ca).

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 16<sup>e</sup> jour d'avril deux mille vingt et un**



Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures, le seizième jour d'avril 2021. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour d'avril deux mille vingt et un.**



Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier